

## Israël – Palestine :

**Pour une paix juste, il est temps de dire la vérité !**

Le 2 décembre prochain à l'Assemblée nationale et le 11 décembre au Sénat, deux résolutions seront soumises au vote de la représentation nationale visant à « *faire de la reconnaissance de l'Etat de Palestine un instrument pour obtenir un règlement définitif du conflit* ».

**Ces résolutions sont inutiles et dangereuses.** Loin de favoriser la paix, elles ne feraient que compliquer la situation sur le terrain en faisant monter la tension. Elles porteraient aussi atteinte à l'action de ceux qui œuvrent à la reprise des négociations, sans lesquelles il n'y aura ni paix ni Etat palestinien.

Par ailleurs, elles conforteraient les Palestiniens dans l'idée qu'ils peuvent s'exonérer d'un compromis indispensable avec Israël pour obtenir par la contrainte une solution imposée, contraire à l'esprit de tous les accords signés et de toutes les résolutions adoptées depuis 1947.

**L'unilatéralisme est une impasse et une violation des Accords d'Oslo**, dont la communauté internationale, les Européens et la France s'étaient portés garants, comme des principes maintes fois énoncés par le Quartet (Etats-Unis, Russie, ONU et UE) qui stipulent qu'« *une action unilatérale de l'une ou de l'autre des parties en présence, ne peut anticiper sur les négociations à venir et ne serait pas reconnue par la communauté internationale* ».

**Encourager l'unilatéralisme par des résolutions et des déclarations**, c'est prendre le risque d'empêcher toute reprise des négociations et condamner définitivement le processus de paix, en rendant insoluble le règlement du conflit avec les Palestiniens qui n'accepteraient jamais moins que ce que la communauté internationale leur a octroyé de manière arbitraire.

Dans le chaudron du Moyen-Orient, **il n'y a pas de place pour des résolutions symboliques qui reconnaîtraient un Etat qui à l'heure actuelle ne peut exister** ; inciteraient les Palestiniens à ne pas faire preuve de réalisme politique et condamneraient les Israéliens à vivre dans la peur et la défiance.

**Il n'y a donc pas d'alternative à la négociation.** Pas d'alternative à des concessions mutuelles et douloureuses auxquelles les deux parties doivent se soumettre. C'est l'esprit de la résolution 242 des Nations Unies qui implique clairement la négociation en appelant au retrait « *de* » territoires et non « *des* » territoires, afin de satisfaire aux exigences et à la nécessité d'Israël de pouvoir disposer de frontières qui garantissent sa sécurité.

**Parce que nous sommes d'infatigables partisans de la paix** et que nous continuons à croire que la solution à deux Etats est toujours possible et plus que jamais souhaitable, nous estimons que **personne ne peut exiger qu'Israël se soumette à un diktat contraire à ses intérêts**, qui menacerait sa sécurité et ouvrirait le chemin vers d'autres confrontations et conflits dont ni la région ni le monde n'ont besoin.

**Personne ne peut imaginer faire la paix sans Israël ou contre Israël**, ce qui reviendrait à nier son droit à exister et sa légitimité d'être, conformément à la résolution 181 du 29 novembre 1947, l'Etat-nation du peuple Juif.

**Pour gagner le pari de la paix et sauver la solution à deux Etats** il faut tirer les leçons des erreurs du passé qui ont conduit au chaos et à la barbarie qui sévissent au Moyen-Orient. Il est temps de mettre chacun devant ses responsabilités et **cesser de faire croire que c'est Israël qui menace la paix du monde** alors que, comme toutes les démocraties, il est en première ligne du combat contre l'islamisme et le terrorisme.

Dans les conditions actuelles, **la reconnaissance d'un Etat palestinien**, dirigé par un gouvernement dont fait partie le Hamas, qui est une organisation islamiste et terroriste prônant dans sa charte l'extermination des Juifs, est un gage donné à ceux qui appellent à la destruction de l'Etat d'Israël. Cette décision **n'est pas seulement prématurée, elle est impossible.**

**Comment prétendre favoriser la création d'un Etat démocratique vivant en paix et en sécurité avec Israël**, lorsqu'aucune des composantes de ce futur Etat n'est démocratique, que le gouvernement en place n'est ni légal ni légitime, que l'enseignement de la haine des Juifs et d'Israël et l'incitation au terrorisme entretiennent la défiance des populations, qu'au sein de l'Autorité palestinienne il n'y a ni liberté de la presse, ni liberté d'expression, ni respect des minorités, ni égalité des droits pour les femmes ?

**Comment cet Etat pourrait garantir la sécurité d'Israël** si la bande de Gaza, qui sert de base de lancement d'attaques contre Israël n'est pas démilitarisée et le Hamas désarmé ?

**Quelle sera la viabilité de ce nouvel Etat** si les milliards de dollars que lui verse la communauté internationale (28 milliards de dollars depuis 1994), se fait sans contrôle, ce qui favorise une corruption endémique et sans contrepartie sur le respect des droits de l'Homme et le renoncement à la violence et au terrorisme ?

Nous le voyons, hélas, **les conditions ne sont pas réunies pour une reconnaissance d'un Etat palestinien.** De surcroît, il ne répond à aucun des principes définis par la convention de Montevideo de 1933 : pas de gouvernement qui représente l'ensemble de la population ; pas de contrôle sur le territoire sur lequel le gouvernement prétend exercer la souveraineté ; pas d'outils institutionnels capables d'assurer la viabilité du futur Etat ; pas de garantie que ce nouvel Etat pourra nouer des relations avec ses voisins et vivre en paix avec Israël.

Tant que ces conditions ne seront pas réunies, toute résolution unilatérale déconnectée de la réalité du terrain sera vaine, avec le risque sérieux de **favoriser la création d'une dictature de plus au Moyen-Orient et le danger que les islamistes radicaux n'en prennent le contrôle** comme ils tentent de le faire déjà au Liban, en Syrie, en Irak et demain en Jordanie.

**POUR TOUTES CES RAISONS, nous demandons à la représentation nationale**, aux amis d'Israël, à ceux qui militent sincèrement pour une paix juste, de s'opposer au vote d'une résolution de reconnaissance de l'Etat de Palestine à l'Assemblée nationale et au Sénat.

**Nous demandons au Président de la République** et au gouvernement français de ne pas apporter le soutien de la France à l'initiative palestinienne au Conseil de Sécurité.

**Parce que la création d'un Etat palestinien doit aller de pair avec l'instauration d'une paix juste et durable**, elle doit être le résultat d'un accord historique qui marque la fin du conflit et empêche toute revendication ultérieure. Cet objectif, le seul qui vaille, ne sera atteint que par la négociation.

**C'est pourquoi, la France, qui est l'amie d'Israël et des Palestiniens, doit refuser toute tentative de règlement unilatéral du conflit** et utiliser son influence auprès des deux parties pour œuvrer à la paix qui garantisse « *deux Etats pour deux peuples* » : un Etat juif, Israël, et un Etat palestinien pour les Arabes de la région, dans l'esprit de la résolution 181 du 29 novembre 1947.

A. ~~Saint-Maur-des-Fossés~~<sup>T</sup>, le 25 novembre 2014

Nom BERRIOS

Prénom Sylvain

Fonction Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription  
du Val-de-Marne  
Maire de Saint-Maur-des-Fossés



Signature :